

Zeitschrift: Édicateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 78 (1942)
Heft: 1

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : *Service d'aide intellectuelle aux prisonniers de guerre. — Collecte de jouets. — VAUD : Société vaudoise de travail manuel. — Dans les sections : Moudon. — GENÈVE : U. I. P. G. : Nos salaires. — U. I. P. G.-DAMES : Conférences. — NEUCHÂTEL : Etat nominatif. — Aide aux mobilisés. — Chômage dans l'enseignement. — JURA : Appel au corps enseignant. — Chronique jurassienne.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE : PIERRE BOVET : *Étapes de la formation et de la déformation du caractère. — GEORGES DURAND : Troisième note sur l'horaire mensuel. — ALICE DESCŒUDRES : La neige et le givre. — L'ÉCOLE ET LA NATURE : JEAN SIMONET : Le gui. — LES LIVRES.*

PARTIE CORPORATIVE

SERVICE D'AIDE INTELLECTUELLE AUX PRISONNIERS DE GUERRE

En remerciement du don fait par la S. P. R. au Bureau international d'éducation, son directeur, M. le professeur Piaget, nous a adressé une lettre dont nous extrayons le passage suivant :

« Votre geste est doublement précieux. En même temps qu'il nous apporte une aide matérielle dans l'effort que nous poursuivons pour adoucir les souffrances spirituelles du personnel enseignant détenu dans les camps de prisonniers, il constitue pour nous un encouragement d'ordre moral. Plus que jamais dans la crise que traverse le monde, ceux qui cherchent à maintenir vivants les contacts entre les éducateurs de tous les pays ont besoin de sentir qu'ils peuvent compter sur l'approbation et la sympathie des intéressés. »

A PROPOS DE LA COLLECTE DE JOUETS POUR LE NOËL DES PETITS FRANÇAIS

Lorsque le comité de l'arbre de Noël des enfants de prisonniers de guerre français a lancé son mouvement, il était déjà bien tard pour qu'il pût réussir encore en 1941. Mais malgré le caractère improvisé de notre organisation, malgré le manque de carburant qui a bouleversé tout notre plan de ramassage, la bonne volonté de tous a largement compensé ces insuffisances, et a assuré à notre collecte un magnifique succès. C'est par centaines que les avis me sont parvenus, m'informant que notre appel avait été entendu, avis venant de toute la Romandie, des villes et des villages, de la plaine et de la montagne.

Grâce à cet effort, deux wagons complets ont pu être acheminés sur Paris où ils sont arrivés à temps pour Noël, et trois autres sont prêts pour le Nouvel An.

Je me fais donc un plaisir de remercier aujourd'hui les Départements

de l'Instruction publique qui nous ont accordé avec promptitude les autorisations nécessaires ; les instituteurs et institutrices, directeurs et autorités scolaires qui ont bien voulu rassembler les jouets, les trier et les expédier. En fin d'année, au moment où de multiples tâches nous accaparent, il a fallu consacrer à la collecte des instants précieux et ma gratitude envers tous mes collègues en est d'autant plus vive.

Et surtout, je voudrais transmettre l'expression de notre reconnaissance aux enfants dont la générosité a été si touchante. Ils nous ont donné une très belle leçon d'agissante sympathie, d'oubli de soi, de sacrifice ; n'est-ce pas pour nous un encouragement et une raison d'oublier bien des heures ingrates et bien des désillusions ?

G. WILLEMIN.

VAUD

Nous devons remettre à huitaine la publication de plusieurs articles de la chronique vaudoise. Nous nous en excusons. Réd.

SOCIÉTÉ VAUDOISE DE TRAVAIL MANUEL

Montreux. — Une bonne quinzaine de collègues prirent part au *Cours de papiers peints* organisé par l'active *Société vaudoise de travail manuel et réforme scolaire*.

Le directeur du cours, M. E. Baechtold, assisté de MM. R. Martin, président, et A. Cuendet, membre du comité, sut à tel point captiver les participants que les deux après-midi passèrent comme par enchantement.

A côté de tous les conseils judicieux sur la préparation de la colle, sur l'emploi au vaporisateur des couleurs à l'alcool, sur les « trucs » ingénieux grâce auxquels on peut obtenir les effets les plus curieux, les « genres » les plus divers, le collègue Baechtold nous a donné, sans y toucher, une excellente leçon de pédagogie pratique : quand l'un de nous faisait une faute, abîmait un dessin par un geste maladroit... il s'attendait à quelque critique méritée... mais il entendait seulement une bonne grosse voix de basse : « *Cela n'a aucune espèce d'importance...* » Au lieu de reproches, un petit conseil, la démonstration d'un nouveau tour de main et ce qui nous semblait destiné à ne donner qu'une planche ratée se trouvait tout à coup transformé en une réussite... Ne prenons-nous pas trop au tragique, parfois, les fautes de nos élèves, au lieu d'en tirer le meilleur parti ?

A tous, directeur et organisateurs, comme à la Commission scolaire du Châtelard pour son accueil très chaleureux, nos vifs remerciements.

Au nom des participants,

A. CARD.

DANS LES SECTIONS

Moudon. — Leçon de gymnastique de M. Perrochon, le lundi 26 janvier 1942, au local de gymnastique de Moudon, à 16 h. 45.

GENÈVE UNION DES INSTITUTEURS PRIMAIRES GENEVOIS**Nos salaires**

Le Grand Conseil n'a pas accepté « en bloc », le projet d'arrêté du Conseil d'Etat concernant le traitement des fonctionnaires et allocations de vie chère.

Il y a apporté des mesures restrictives qui atteignent particulièrement le corps enseignant primaire féminin.

L'Union des instituteurs — dames et messieurs — ne peut laisser passer cette décision de l'autorité législative souveraine sans souligner que : 1. Le Conseil d'Etat a déclaré qu'il **n'acceptait aucune amélioration afin de pouvoir être intransigeant devant le Grand Conseil.** (*Educateur* numéro 40 du 15 novembre) ; 2. Le Conseil d'Etat a déclaré aux présidents des Associations de fonctionnaires qu'il **n'accepterait aucun amendement d'ordre restrictif**, au Grand Conseil.

Le corps enseignant unanime a pris connaissance de la décision du Grand Conseil avec un profond regret et non sans une certaine amertume, d'autant plus justifiée que le Conseil d'Etat avait eu la prévoyance de réserver la somme nécessaire à l'exécution complète et totale de son projet.

Il faut rappeler qu'il ne s'agissait pas d'une augmentation des salaires, mais d'une atténuation de la réduction subie par les fonctionnaires depuis 1934.

Le Grand Conseil n'a pas voulu comprendre qu'il atteignait surtout les membres du corps enseignant. N'a-t-il pas abusé du dévouement et de la conscience qu'instituteurs et institutrices ne cessent d'apporter à l'accomplissement d'une tâche, chaque jour plus déprimante et plus ingrate ?

Comités de l'U. I. P. G.

Comité de l'Amicale des Ecoles enfantines.

U. I. P. G. — DAMES**CONFÉRENCES**

Le Centre de liaison des Associations féminines genevoises nous annonce que M. Lalive d'Epinay, secrétaire de l'Office fédéral de guerre pour l'alimentation parlera de

La situation alimentaire de la Suisse.

le vendredi 16 janvier, à 20 h. 30, Salle centrale, 1^{er} étage.

Cette conférence gratuite est réservée aux membres des sociétés rattachées au Centre de liaison.

D'autre part, les commissions féminines de la S. C. S. C., désireuses d'être utiles aux mères de famille qui ont de plus en plus de peine à donner à leurs enfants une nourriture suffisamment reconstituante,

organiseront à partir de janvier une série de conférences par des professeurs de l'Ecole ménagère ; il sera distribué gratuitement des recettes et menus à chaque participante. Les dates seront annoncées dans le *Coopérateur genevois*.

Mlle Lucie Schmidt, ex-fonctionnaire au B. I. T. traitera de l'orientation professionnelle, le vendredi 23 janvier, à 20 h. 15, au Centre coopératif des Loisirs, 11, Cours de Rive. A. D.

NEUCHÂTEL

ÉTAT NOMINATIF

Les états nominatifs des sections, arrêtés à la date du 1^{er} janvier 1942, devront être adressés, en un seul exemplaire, au soussigné.

Ils serviront à établir les redevances des sections envers la Caisse centrale (Règlement art. 39) et à reviser la liste des abonnés à l'*Educateur*.

Les présidents de sections voudront bien prendre toutes mesures pour que ces états nominatifs parviennent à destination, le 15 janvier, au plus tard.

Suivre l'ordre alphabétique et y ajouter la liste des membres honoraires et auxiliaires.

J.-ED. MATTHEY,
Bachelin 9, Neuchâtel.

CONCOURS

Le Comité central a décidé d'ouvrir un concours, réservé aux membres de la S. P. N., en vue d'établir un modèle de diplôme à remettre à nos membres honoraires.

Pour conditions et renseignements, prière de s'adresser à M. Léopold Berner, président de la S. P. N., à Rochefort.

AIDE AUX MOBILISÉS

Une somme de 1490 fr. a été répartie, à la veille des fêtes de fin d'année, entre une trentaine de nos collègues mobilisés en 1941 qui ont utilisé les services de notre caisse de compensation créée en octobre 1940.

La moyenne des journées de service qui sont entrées en ligne de compte s'élève à 102.

CHOMAGE DANS L'ENSEIGNEMENT

M. Gaston Delay a fait parvenir au Comité central le texte de la proposition qu'il a développée au cours des conférences officielles de décembre dernier.

Le Comité central partage le point de vue de l'auteur et il soumettra la question au nouveau chef du Département de l'Instruction publique.

L'élimination du chômage dans l'enseignement, à quoi vise M. Delay,

nous ramènera tout bonnement au problème de la limitation des candidats à l'enseignement, seul moyen efficace d'équilibrer l'offre et la demande. Ce même problème soulève à son tour celui de la concentration de l'enseignement pédagogique dans une seule école normale, ce qui en pays neuchâtelois, équivaut à peu près à la quadrature du cercle.

A plusieurs reprises déjà, ainsi que je l'ai rappelé en parlant du stage, le Grand Conseil s'est opposé au principe de l'école normale unique. Depuis le 12 mars 1936, date du dernier débat sur la question, les opinions ont-elles changé ? Les avocats des sections communales de La Chaux-de-Fonds et de Fleurier vont-ils désarmer en face de l'infortune de nos deux cents chômeurs brevetés ? J'en doute.

Mais cela n'empêchera point le Comité central de tenter une nouvelle offensive, quitte en cas d'insuccès à ce qu'il se rabatte sur une solution d'attente préconisée par M. Delay, lui-même, tendant, après sélection parmi les stagiaires, à réserver le droit de postulation aux meilleurs éléments.

J.-ED. M.

JURA APPEL AU CORPS ENSEIGNANT DU JURA BERNOIS

Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Il y a quelques semaines, un jeune instituteur du Jura bernois réclamait la publication d'un journal pédagogique, *L'Ecole bernoise*, organe corporatif du corps enseignant bernois, édité dans les deux langues, ne lui suffisant pas. Or, cette revue existe depuis de nombreuses décades, mais doit sans doute être ignorée de bon nombre de collègues jurassiens. C'est *L'Educateur*, fondé en 1865 déjà, publié d'abord alternativement dans les différents cantons romands, puis dès 1898 à Lausanne.

Or, la direction de la Société pédagogique romande va passer au Jura bernois dès janvier 1943 et il importe que les membres de la section jurassienne prêtent à cet organe hebdomadaire officiel de l'association un appui efficace. C'est pourquoi le soussigné se permet de *recommander bien chaleureusement l'abonnement à L'Educateur aux collègues des deux sexes du corps enseignant primaire et secondaire jurassien*.

Tous nous avons un intérêt essentiel, dans ces temps troublés, à nous tenir au courant du mouvement pédagogique, qui se renouvelle constamment, comme toute chose humaine. Notre travail en classe doit être contrôlé et revisé par une étude incessante qui s'approfondit avec les années, destinée qu'elle est à nous maintenir en marge de la routine et du laisser-aller. L'année 1942 marquera, pour les pédagogues du Jura bernois, j'en ai le ferme espoir, un sérieux mouvement en avant, afin de parachever leur formation professionnelle et culturelle.

TH. MÖCKLI,

*inspecteur des écoles retraité, abonné à l'Educateur dès 1883.
Neuveville, fin décembre 1941.*

CHRONIQUE JURASSIENNE

Comme nous l'annoncions dans notre dernière chronique, une assemblée extraordinaire du corps enseignant jurassien s'est tenue à Delémont le 14 décembre écoulé. Plus de 300 instituteurs et institutrices avaient répondu à l'appel des organisateurs du congrès.

Assemblée digne où rapporteurs et orateurs firent preuve de foi, de tact, de fermeté et de mesure. Il faut convenir que la situation du « régent » bernois manque de netteté : à la fois fonctionnaire cantonal et communal, toutes les décisions le concernant sont prises avec lenteur. Tandis que les fonctionnaires cantonaux bénéficient d'un statut que peut modifier le Grand Conseil, les instituteurs doivent quémander les suffrages populaires. Leurs traitements sont fixés par une loi, et celle-ci ne peut être modifiée que par le peuple. Or, le peuple bernois a déjà été consulté à deux reprises à ce sujet ; il a accepté l'annulation de deux baisses successives intervenues lors de la politique de déflation d'il y a quelque 8 ans. Les spécialistes de l'oracle populaire craignent que des consultations réitérées n'irritent l'opinion publique. Le Comité de la S. I. B. s'est attaché surtout à supprimer les effets de la baisse survenue en 1934. Le corps enseignant désire maintenant une adaptation des traitements au coût de la vie.

Les rapporteurs de Delémont, MM. Dellenbach (Tramelan) et Perrot (Grandval), en des exposés fermes et dignes, ont rejeté toute aumône et toute mendicité. Ils ont demandé que les instituteurs fussent mis au bénéfice d'allocations de renchérissement, comme les autres fonctionnaires et salariés de l'Etat de Berne. Alors que les salaires de l'industrie et de l'agriculture se sont adaptés au nouvel indice du coût de la vie — celui-ci s'est accru de 34,8% depuis 1939, — l'atténuation de la baisse des traitements, compensée par les cotisations à la Caisse cantonale de compensation et à la Caisse interne de la S. I. B. (total de 3%), a laissé le régent bernois Gros Jean comme devant. La loi de 1919 était conçue selon la formule : « A travail égal, salaire égal ». La suppression de la baisse des traitements de 1934, qui n'a modifié en rien les bases de ladite loi, a donc favorisé les célibataires. Il s'agit maintenant d'aller vite, de faire droit aux justes revendications des pères de famille. Or, pour aller vite, une seule voie s'impose : éviter la consultation populaire, toujours trop lente et longue, et demander au Grand Conseil qu'il agisse par voie de décret, sans modifier la loi sur les traitements, et qu'il octroie au corps enseignant des allocations spéciales (allocations de base, de famille et pour enfants) pour un montant de 967 000 fr. Les compétences financières du Grand Conseil bernois s'élèvent jusqu'à un million de francs.

Divers orateurs mirent en évidence la nécessité d'aider la famille et la résolution suivante fut adoptée à l'unanimité :

I

1. L'Assemblée des sections jurassiennes de la S. I. B. approuve entièrement le projet de décret élaboré par le Comité cantonal.
2. Le Comité cantonal est invité à demander que les compétences financières du Grand Conseil soient épuisées en faveur des allocations précisées dans le projet de décret.
3. La loi sur les traitements du corps enseignant doit être modifiée, pour que le paragraphe 10 du projet de décret soit applicable.

M. Nussbaumer (Rebévelier), avec humour et pittoresque, sut relever les heurs et malheurs des régents bernois, élus et surtout réélus périodiquement par un corps électoral dont l'équité et le sens critique ne sont pas infaillibles. Le rapporteur propose la création d'arrondissements scolaires (9 pour le canton) dotés de commissions *ad hoc* chargées de nommer le corps enseignant. Ce système aurait l'avantage de tenir compte plus qu'actuellement des capacités et des mérites de l'instituteur. Celui-ci serait encouragé dans sa tâche ; il aurait l'occasion de faire d'abord ses preuves dans un milieu rural, dans une classe à tous les degrés : puis, l'âge aidant, il pourrait revendiquer un poste plus favorable.

M. Paroz (Renan) rompt une lance en faveur des instituteurs sans place, et l'assemblée, à l'unanimité, adopte les propositions suivantes :

II.

1. L'Assemblée des sections jurassiennes de la S. I. B., réunie à Delémont, le 14.12.41, invite le Comité cantonal à mettre à l'étude la réforme de la loi scolaire de 1894, concernant :
 - a) Le mode de nomination des instituteurs.
 - b) La réélection tacite.
 - c) Les mutations.
 - d) Les mises à la retraite.
2. L'Assemblée demande que les instituteurs et institutrices, à leur sortie de l'Ecole normale, soient astreints à un stage payé, obligatoire, d'un an.
3. En attendant la revision de la loi actuelle concernant les mises à la retraite, les collègues actuellement sans place seront mis au bénéfice d'un même stage.

On avait beaucoup parlé du congrès de Delémont. Certains, et non des moindres, avaient cru déceler un courant révolutionnaire au sein des instituteurs jurassiens. Mais ceux-ci, conscients de leur bon droit et sages comme les vieux Hellènes, savent qu'il ne sert à rien de tonitruer et de frapper sur la table. Les mandataires du peuple bernois ont toujours compris les justes causes. Et nos instituteurs recevront des allocations. Pour une fois, la montagne n'aura pas accouché d'une souris... (Une décision est en effet intervenue dès lors. Nous y reviendrons. *Réd.*)

* * *

Le 14 décembre aussi, le Comité de la S. P. J. s'est réuni à Delémont. M. Willemin, président de la S. P. R., honorait l'assemblée de sa présence. Les décisions suivantes ont été prises :

1. M. le Dr Maurice Mœckli, président de la S. P. J., victime d'un accident très grave au service militaire, s'est vu dans l'obligation de se démettre de ses fonctions présidentielles. C'est une perte très grave pour la S. P. J. Ce collègue distingué, travailleur, organisateur de premier ordre, qui avait repris en 1941 la direction de la S. P. J., n'aura pas pu donner toute la mesure de ses talents. Nous souhaitons à M. Mœckli un prompt rétablissement¹. Il sera remplacé au Comité de la S. P. J. par M. Stalder, maître au Progymnase de la Neuveville.

2. Le congrès jurassien de 1942 est renvoyé à des temps meilleurs.

3. Le congrès romand ayant lieu à Genève en septembre 1942, le C. C. décide du principe d'une indemnité à allouer aux Jurassiens désireux de participer aux assises de la S. P. R.

4. La S. P. J. est disposée à prendre en mains les destinées de la S. P. R. dès 1943. La section de Delémont se voit confier le mandat de proposer un comité.

5. M. Willemin, président de la S. P. R., soulève l'épineuse question de l'abonnement à l'*Educateur*. Le Jura ne compte, hélas, que 39 abonnés. Cette situation peu reluisante est due au caractère « amphibien » du Jura : Romands par la langue et la pensée, ils sont citoyens d'un Etat alémanique et membres tout à la fois de la S. P. R., à laquelle les attachent tant de liens, et du S. L. V. par la Société des Instituteurs bernois, groupement imposant chargé de défendre la situation matérielle et morale du corps enseignant du canton. Or, la S. I. B. possède un organe propre : l'*Ecole bernoise*, que reçoivent gratuitement tous les instituteurs. C'est-à-dire que l'instituteur jurassien paie l'abonnement à l'*Ecole bernoise* sans s'en apercevoir, compris qu'est cet abonnement dans la cotisation à la S. I. B. Certains, placidement, appliquent la devise biblique : « Nul ne peut servir deux maîtres ». Nous le regrettons fort, mais nous ne pouvons guère que constater un état de fait plutôt gênant.

Il est décidé d'entreprendre une action en faveur de l'*Educateur*. On pourra atteindre avec quelque chance de succès les commissions d'école et les établissements scolaires. En avant, pour la cueillette des abonnements !

V. M.

¹ Depuis que cet article a été écrit, M. Mœckli a succombé : le 20 décembre dernier, le Jura lui a fait d'imposantes funérailles. Nous présentons à sa famille, tout particulièrement à son père, M. Th. Mœckli, l'expression de notre profonde sympathie. (Réd.)

PARTIE PÉDAGOGIQUE

ÉTAPES DE LA FORMATION ET DE LA DÉFORMATION DU CARACTÈRE

(Schéma d'une leçon faite à Lyon, le 5 décembre 1941, à un cours organisé par l'Institut de recherches psychologiques et pédagogiques pour les directeurs d'écoles de cadres, sous les auspices du Ministère de la Jeunesse.)

Définir le caractère comme le pouvoir d'inhibition, la faculté de dire *non*, c'est souligner l'importance de la maîtrise de soi dans la personnalité morale.

Etre capable de dire non, c'est avoir la liberté de ne pas faire ce que l'on ne veut pas. (L'autre définition de la liberté : « Faire ce que je veux » implique, en plus de la liberté morale, une liberté physique qui ne dépend pas de moi, mais des circonstances.)

Ce pouvoir d'inhibition par lequel nous définissons le caractère, se développe-t-il avec l'âge, comme l'intelligence ? et peut-on distinguer dans cette croissance des étapes ? A certains égards, oui ; mais les étapes faciles à dater (propreté, emploi du mot *non*, résistance à certaines suggestions : Binet, 12 ans), sont bien antérieures à l'adolescence.

Les sollicitations auxquelles un caractère dit : non, varient avec l'âge. Chacun des âges de la vie a ses « tentations », ses « écueils » propres.

Mais ces tentations sont en rapport avec la diversité des tempéraments plus encore qu'avec l'âge.

A tout âge, la lutte contre l'empire de la douleur et contre celui de l'opinion (courage physique et moral) est essentielle à la formation du caractère.

L'action, consciente et inconsciente, des éducateurs, parents et maîtres, contribue à la formation du caractère par des défenses sanctionnées.

Trois étapes peuvent être distinguées :

I. La *contrainte des choses* déjà donne à l'enfant des *habitudes*.

II. L'*autorité extérieure* lui inculque des *devoirs*.

III. Des *résolutions intérieures* le mettent en possession de *principes*.

Rousseau (*Emile*, Livre II) a eu le mérite de distinguer nettement entre I et II ; mais il se trompe, me paraît-il, en fixant à 12 ans le début de II (âge de raison, ou moralité). Cet âge commence beaucoup plus tôt.

Piaget (*Le jugement moral chez l'enfant*) distingue II (respect unilatéral) et III (respect mutuel). C'est cette troisième étape qui correspond à 12 ans.

Les trois étapes se ressemblent en ce qu'elles contribuent à la constance de la conduite. (On dit *non*, par habitude, comme par devoir ou par principe.)

Mais la différence est grande entre la *contrainte* des habitudes et l'*obligation* du devoir et des principes ; — grande aussi entre l'*autorité extérieure* de la consigne reçue et l'*autorité intérieure* du principe adopté et reconnu.

Le danger que les habitudes dites mauvaises, font courir à la maîtrise de soi, ne doit pas nous faire nier, avec Rousseau, la valeur morale des habitudes créées par des consignes.

Le pouvoir de ne pas faire ce que l'on ne veut pas, qui va de soi pour les Anciens et les philosophes de la Raison (Socrate, les Stoïciens, Kant, Pécaut, Jules Payot, etc.) — paraît au contraire inaccessible aux Chrétiens (saint Paul). On en approche par une lutte difficile, à laquelle on peut intéresser les adolescents et déjà les enfants (Fœrster) — lutte contre la maîtrise des instincts (ascèse) — contre l'empire de la douleur physique (aguerrissement).

Cette lutte est grandement aidée par l'autorité d'un chef admiré dont les consignes créent des devoirs.

De là, la valeur morale de l'*obéissance*, l'importance attachée au choix des chefs (Baden-Powell).

L'obéissance vaut ce que vaut le chef et ses consignes. Il y a des idolâtries et des devoirs aveugles. (Christophe ne veut servir que « le plus grand » : c'est l'aspect religieux du devoir et de l'obéissance).

Il faut trouver un *principe* et s'identifier intérieurement à lui, — remplacer le devoir émanant d'ordres reçus par l'impulsion intérieure émanant de résolutions prises.

Un caractère est émancipé. Sa force est celle de l'autorité *intérieure* de sa conscience.

Notre titre suggère qu'aux étapes de formation correspondraient des étapes régressives dans la déformation du caractère. Ce n'est sans doute que partiellement vrai.

Il faut pourtant constater des *abandons de principes* — et de deux espèces :

On peut abandonner un principe, ou :

1. pour un principe nouveau (déconversions qui sont des reconversions) ou
2. pour régresser

soit au stade de l'obéissance (on se décharge, par une fatigue avec laquelle nous pouvons sympathiser, ou par lâcheté, de toute responsabilité morale personnelle) ;

soit au stade de l'anarchie (on « lâche tout » ; tout est à recommencer).

Comment passer de l'anarchie aux habitudes ;
de l'habitude à l'obéissance ;
de l'obéissance à l'autorité intérieure ?

Par un double appel à la raison (lutte contre l'égoïsme) et à l'amour du prochain (lutte contre l'égoïsme).

Vous me paraissez bien armés pour cela avec vos cercles d'études, vos équipes, vos cadres, votre idéal national qui, n'étant pas totalitaire, réserve les droits et les devoirs sacrés de la personne, du caractère.

PIERRE BOVET.

TROISIÈME NOTE SUR L'HORAIRE MENSUEL

1. La pratique de ce système exige une double distribution du travail scolaire, comprenant :

a) Un horaire journalier : contrôle et préparation des leçons, orthographe, arithmétique, gymnastique ou chant ;

b) Un cycle mensuel pour les branches non principales, soit par exemple l'éducation morale, l'histoire, le dessin et la composition dans la première quinzaine, — la géographie, la géométrie, le manuel de grammaire et l'initiation scientifique occupant alors les heures disponibles dans la seconde quinzaine du mois.

Ceci étant, les avantages de cette formule sont :

a) *La variété : d'une semaine à l'autre, l'enseignement change partiellement et, psychologiquement, une périodicité mensuelle déclenche moins facilement l'accoutumance qu'un retour hebdomadaire des choses ;*

b) *L'heureuse impression d'être moins bousculé et le sentiment en partie illusoire de ne plus courir la poste ;*

c) *Une économie de peine et d'attention due à la pratique systématique de ces cures de concentration dont parlait le second article ;*

d) *Une meilleure maturation des notions, amélioration dépendant du fait que la mémoire embrasse moins de sujets à la fois et fournit à l'intelligence des souvenirs plus nombreux et plus fidèles sur le chapitre mis à l'étude.*

* * *

2. A titre de premier exemple, voici cinq leçons consécutives de géographie, chacune de 60 minutes, sur les cantons du Valais et de Berne. Répartition du temps : 25 minutes de lecture et d'explication, 25 à un jeu géographique de loto sur les rivières de la Suisse, puis, enfin, 10 minutes d'interrogation orale avec réponses en un mot. Grâce à cette courte révision quotidienne poursuivie 5 ou 6 jours de suite, les écoliers mémorisent en classe un petit bagage de définitions et de noms, ce qui supprime toute leçon à domicile et permet d'essayer plus aisément un peu de géographie raisonnée.

* * *

3. En second lieu, imaginons cinq ou six leçons suffisamment rapprochées sur le quinzième siècle de notre histoire nationale. Le but serait de retenir quelques faits importants et d'envisager une certaine compréhension des idées en jeu. A cette fin, on prendrait dès la première leçon une connaissance globale de tout le siècle, ceci en lisant les paragraphes appropriés et en écoutant quelques explications indispensables. Continuant cette lecture et cette prise de contact à chacune des leçons, on consacrerait cependant de plus en plus de temps à une double série de questions, les unes de pure mémorisation, les autres de raisonnement et d'appréciation. Ces dernières visent l'épanouissement de l'intelligence et veulent initier à la recherche des causes et au classement des données : Pourquoi les Suisses déclarèrent-ils la guerre à Charles le Téméraire ? Pourquoi Louis XI avait-il besoin des Suisses ? Pourquoi dut-il réconcilier les Confédérés avec l'Autriche ? Pourquoi les Confédérés avaient-ils rompu la paix conclue avec l'Autriche, pour quel motif profond et en utilisant quel prétexte ? Pourquoi y eut-il trois papes ? Pourquoi n'est-ce plus possible aujourd'hui ?

* * *

4. Les exercices de syntaxe préliminaires à la composition proprement dite bénéficieraient eux aussi de cures de concentration comportant une soixantaine de minutes quotidiennes pendant 3 ou 4 jours successifs. (Les observations formulées agissent encore le lendemain et elles se gravent mieux par la pratique répétée pendant une semaine que par l'alternance hebdomadaire.)

Pédagogiquement, au surplus, j'ai constaté que l'horaire mensuel permet non seulement d'abaisser le nombre des branches enseignées simultanément, mais joue encore un rôle bienfaisant à l'intérieur d'une même discipline, spécialement en arithmétique. Du même point de vue, il suffit d'astreindre une classe au saut pendant plusieurs leçons consécutives de gymnastique pour constater que fructifient bien davantage les directives relatives à l'élan, à la tenue ou à la souplesse de la chute.

GEORGES DURAND.

LA NEIGE ET LE GIVRE

Il n'est certes pas difficile d'intéresser les enfants à la neige ! Et que d'expériences simples et captivantes : adultes et enfants ont trop peu le goût et la pratique des expériences, qui vous donnent des données irréfutables et qui ont le don d'enchanter les enfants !

Faites quatre boules de neige, d'égale grosseur : mettez-en une sur le rebord extérieur de la fenêtre, où vous la laisserez jusqu'à ce qu'elle veuille bien fondre ; la seconde dans un corridor ou une pièce non chauffée ; la troisième dans un local chauffé, mais loin du chauffage ;

la quatrième sur le fourneau ou le radiateur, ou tout près. Prenez note du temps employé pour la fonte, pour chacune des quatre boules.

Ou bien, si vous avez l'eau chaude à disposition, faites-vous de nouveau faire par un enfant trois boules bien égales, de même grosseur et de même consistance ; mettez-en une dans une tasse d'eau chaude, la deuxième dans l'eau tiède et la troisième dans l'eau froide. Notez de nouveau le temps. Si vous avez fait deviner aux enfants le temps qu'elles mettront à fondre, avant de faire l'expérience, ce sera encore beaucoup plus palpitant. Saurez-vous vous-même deviner approximativement les durées ?... Pour moi, je n'en suis pas bien sûre.

Mêmes expériences avec des morceaux de glace.

Aurez-vous dans des classes d'enfants normaux un enfant du type scientifique, comme j'en ai eu un dans la classe spéciale, qui me demanda : « Mademoiselle, si on met une grosse boule dans l'eau chaude et une petite dans l'eau froide, qu'est-ce qui va arriver ? » Si elle ne vous est pas proposée, suggérez cette expérience, en mettant les enfants sur la voie. Et, de nouveau, les paris pourront aller leur train...

N'est-il pas étonnant de voir combien d'adultes semblent ignorer tous les bons conseils qu'on peut obtenir d'un thermomètre ? (Je parle des gens qui en possèdent un.) Habituez les enfants à lire le thermomètre, et à en tirer les conséquences. Prenez donc une cuvette de neige et plongez-y le thermomètre (dans une classe nombreuse, vous prendrez les enfants par groupes successifs) : quels transports de joie, en voyant dégringoler le mercure ou l'esprit-de-vin. Puis comme c'est amusant de le voir remonter ! Un bon exercice d'inhibition consiste à faire compter à haute voix le nombre de degrés, à la descente ou à la montée, mais en prenant garde de ne jamais prononcer un nombre avant que le liquide l'ait atteint !

Remarquez que, tout en développant le sens de l'observation et de l'expérimentation, il est bien rare que quelque enfant ne refasse pas à la maison tout ou partie des expériences faites en classe ; tous ces exercices contribuent aussi à donner des notions expérimentales du temps, de la durée. Pour trop d'enfants, une *minute* n'est qu'un mot...

Et combien tout cela prête à de petites rédactions orales d'abord, écrites ensuite. Si l'on veut donner aux enfants le goût d'écrire, rien ne s'y prête comme ces expériences très simples, qui les ont intéressés et qui doivent être décrites avec exactitude.

Inutile d'énumérer tout ce que neige et givre permettent de dessiner, sans compter le thermomètre, qui est un objet simple, et dont les enfants comprendront mieux la lecture quand ils l'auront représenté par le dessin. Même avec des petits, il est intéressant de profiter de cet instrument pour faire connaissance avec les quantités positives et négatives. De combien le thermomètre est-il monté de moins 5 à + 3 ? Etc.

De bien jolis dessins, c'est le givre qui nous en fournit le modèle. Mettez les enfants pour cinq minutes devant une fenêtre ou sur un trottoir décoré de belles arabesques de givre, et vous serez surpris combien certains vous rendront avec grâce les courbes élégantes du givre. En blanc sur papier gris, ou en couleurs, — pour exercer la fantaisie des petits artistes, — vous obtiendrez parfois de fort jolies choses.

Et vous aurez appris aux enfants à admirer la beauté — ce qui est plus nécessaire que jamais en ces temps de tristesse...

ALICE DESCŒUDRES.

L'ÉCOLE ET LA NATURE LE GUI

Au gui l'an neuf !

Folklore. — Le gui, nous dit la légende, était, pour les Celtes, une plante exceptionnelle, symbole de l'immortalité, épouvantail des spectres et de la mort. Aux yeux des druides, rien n'était plus sacré que le gui du chêne. Envoyé par le ciel, il jouissait d'une vénération spéciale et jouait dans les mystères religieux, un rôle essentiel. On le cueillait en grande solennité au début de l'année, le sixième jour de la lune. Après avoir préparé sous l'arbre, selon les rites, sacrifices et repas, on faisait avancer deux taureaux blancs dont les cornes étaient attachées pour la première fois. Puis, un prêtre, vêtu d'une tunique blanche, montait sur le chêne et coupait, avec une serpe d'or, les précieux rameaux que deux autres druides, au pied, recevaient dans une saie blanche. On immolait alors les victimes pour s'attirer les faveurs du dieu et on distribuait, en grande cérémonie, la plante à la foule assemblée, au cri de « Au gui l'an neuf ! »

Les Anglo-Saxons, les peuples de souche celtique et, en général, les gens des contrées du Nord, ont toujours tenu le gui et l'ont encore en profonde estime, et la coutume qui veut qu'on en pare les demeures, comme d'un porte-bonheur quand vient l'année nouvelle, s'est répandue un peu partout.

Dans certaines contrées de la France, les jeunes gens qui rêvent de mariage s'en vont en bandes le cueillir entre Noël et le Nouvel-An, précédés par le roi et la reine du gui dont on orne la porte avec les rameaux de la plante symbolique. Jeunes gens et jeunes filles passent ensuite sous la verdure et l'on s'embrasse sans façon.

En Angleterre, un usage fort ancien permet les mêmes libertés à ceux qui se rencontrent sous une branche de gui.

Dans certaines parties de la Bretagne, une coutume veut que le doyen des indigents promène à travers la ville, le dernier samedi de l'année, une charrette parée de gui ; un agent de police le précède en battant le rappel et chacun apporte des victuailles destinées à l'hôpital.

Une légende bien curieuse dit que le gui, appelé à cause de cela « Herbe de la croix », était autrefois un arbre dont le bois aurait servi à

construire la croix du Sauveur ; ce fut la cause de la déchéance de cette plante qui tomba au rang d'humble parasite.

Enfin, les rameaux fourchus du gui ont, paraît-il, servi de modèle à la baguette divinatoire et lui ont conféré son pouvoir magique... !

De tout temps, cette plante étrange, vivant sur une autre, cette touffe de feuilles toujours vertes si apparente, l'hiver, dans les arbres dépouillés, a donc retenu l'attention des humains et frappé leur imagination.

Vigoureuse protestation de la Vie contre la Mort, elle devint tout naturellement le symbole de la force vivifiante, de l'immortalité et, partant, du bonheur.

Ce que pense le naturaliste. — Ainsi donc, plante mystérieuse et sacrée, porte-bonheur sans pareil, remède aux vertus magiques et innombrables, dit la légende, mais aussi pour le naturaliste végétal étonnant, très intéressant à étudier, présentant une foule de particularités qui en font un sujet d'observation captivant. Écoutons plutôt : tout d'abord, le gui est, dans nos contrées, le seul végétal supérieur (Phanérogame) qui pousse sur les arbres ; puis, chacun sait qu'il ne gagne pas honnêtement sa vie, mais se comporte en vampire, prospérant aux dépens de son hôte dont il suce la sève. D'autre part, il est toujours vert, hiver comme été, et puis il porte à la fois — fait rare chez nous — des fleurs et des fruits ; enfin, il réclame le concours de l'insecte pour sa fécondation et celui de l'oiseau pour la dissémination de ses graines.

En faut-il davantage pour exciter la sagacité du botaniste et celle du biologiste ?

Étudions donc d'un peu plus près ce très curieux spécimen de notre flore. (*A suivre.*)

J. SIMONET.

LES LIVRES

Evasion dans le passé romand, par Henri Perrochon. Payot, Lausanne.

Le passé dans lequel M. H. Perrochon, privat-docent à l'Université de Lausanne, nous invite à nous évader en sa compagnie, est ce 18^e siècle qui fut pour la Suisse française le siècle d'un éveil intellectuel dans les domaines les plus divers : théologie, sciences, littérature où notre petit pays fut un vrai laboratoire d'idées nouvelles.

L'auteur nous présente, avec une exactitude solidement établie sur d'authentiques documents, mais sans pédantisme, avec cet art qu'il possède au plus haut degré d'intéresser le lecteur le moins féru d'histoire, toute une galerie de personnages de l'époque : Mme de Charrière-Bavois, l'apothicaire-journaliste Jean Lanteires, Marc Frossard, général et poète. Parmi les figures de femmes, mentionnons encore Mme de Montolieu, la traductrice du « Robinson Suisse » du pasteur Wyss ; Jeanne Huc-Mazelet, une amie de Mme Schiller, et collaboratrice de F. C. de La Harpe dans une de ses missions diplomatiques.

Les instituteurs liront aussi avec plaisir et profit le chapitre consacré à Morat et au rôle joué par la pittoresque cité dans le cosmopolitisme intellectuel du 18^e siècle ; Morat, dont le futur Paul I^{er} de Russie goûtait le charme, Morat, où logèrent Goethe, Casanova, Joseph de Maistre, la reine Hortense, et dont l'ossuaire fut un lieu de pèlerinage pour de nombreux Bourguignons, qui venaient y dérober des reliques ancestrales...

Le livre se termine par une attrayante étude sur le Berne intellectuel d'alors, dont Sinner de Ballaigues, l'auteur du « Voyage historique et littéraire dans la Suisse occidentale » fut l'un des plus remarquables représentants.

A. R.

L'Enfant, cet inconnu, par Noëlle Roger. Librairie Payot, Lausanne.

L'enfant, cet inconnu, suite de tableaux véridiques. L'auteur, en recueillant des souvenirs et des observations cherche à rendre sensible le mystère qui enveloppe un petit être, vivante énigme, secret bien gardé. Il habite un monde imaginaire, si différent de celui des adultes qui s'efforcent de l'acclimater dans le monde réel. Un abîme sépare l'enfant des grandes personnes. Elles s'adressent à lui et il leur répond au travers de cet abîme, dont elles ignorent la profondeur. Il parle une langue qu'elles ont, depuis longtemps, perdue.

Jo et Pat, deux enfants heureux, par M. Pellaux-Cousin et J. Wasem. Librairie Payot, Lausanne.

Il est beaucoup plus difficile qu'on l'imagine d'écrire des livres pour la jeunesse. Les auteurs de *Jo et Pat*, M^{mes} Pellaux-Cousin et Wasem ont collaboré de façon heureuse et ont trouvé la bonne formule pour écrire une histoire attachante, simple et intéressante pour les jeunes. Bien des lecteurs retrouveront dans ces pages vivantes et pittoresques, des souvenirs de leur enfance. Ils pourront mettre des noms qui leur sont chers à tel village et aux personnages qui ne sont point des fantoches mais des caractères bien étudiés du point de vue psychologique et de chez nous.

Sœur Anne, par Emmanuel Buenzod. Editions de la Baconnière, Boudry.

Au cours de l'interminable hiver de sa jeunesse, Denise Descœuvres a attendu timidement. Elle interroge le paysage familial. Est-ce de ce côté qu'est le bonheur ? n'est-ce pas plutôt là-bas que l'avenir fait signe ? Le chemin de la vie paraît s'ouvrir, mais déjà voici un carrefour.

Un jour viendra où la jeune fille finira par comprendre que le destin lui-même souhaite qu'on le force.

Tel est le thème poignant, conduisant à un dénouement inéluctable qui a inspiré à Em. Buenzod son plus récent ouvrage. Ce roman sobre, intense, d'une psychologie serrée et cruelle, est de ceux dont la résonance demeure longtemps dans l'esprit.

NOUVEAUTÉS

EN PLEIN CIEL

par WALTER ACKERMANN.

Un volume in-16, illustré. Couverture illustrée broché Fr. 4.—
relié » 5.50

C'est un délicieux roman d'amour frais et vivant, sous forme de lettres entre un aviateur, sa fiancée et un ami : captivantes descriptions de paysages et de villes survolées, réflexions sur les sentiments éprouvés entre ciel et terre.

UN ÉCRIVAIN PARMİ LES HOMMES

par JACQUES-ÉDOUARD CHABLE.

Un volume in-16 broché Fr. 3.75

L'écrivain se met devant son pays, sonde le passé et entrevoit l'avenir, puis devant le travail, au milieu de la société et consacre des pages à la littérature ; il vante le labeur humain et place bien haut les valeurs spirituelles de la nation. C'est un tonique pour le temps présent.

ÉVASION DANS LE PASSÉ ROMAND

par HENRI PERROCHON.

Un volume in-8° écu avec 4 hors-texte broché Fr. 5.—
relié » 7.50

Voici un intéressant tour d'horizon dans le passé littéraire : résurrection de la société vaudoise il y a un siècle et demi, monde élégant, curieux d'idées et généreux. Ce volume offre une distraction charmante et des raisons d'attachement au patrimoine commun.

L'ENFANT, CET INCONNU

par NOËLLE ROGER.

Un volume in-16 broché Fr. 3.50
relié » 6.—

Ces récits sobres ont un thème commun : révéler les sentiments parfois obscurs chez l'enfant qui souvent échappent à leur entourage. Noëlle Roger raconte simplement, sans faire de la psychologie ; elle a mis dans ces pages toute sa sensibilité.

SOUVENIRS FANTASTIQUES ET TROIS HISTOIRES BIZARRES

par MAURICE SANDOZ.

Un volume in-16 broché Fr. 3.50

L'auteur qui a beaucoup voyagé a observé gens et choses sous diverses latitudes ; d'une plume alerte, il écrit avec élégance et non sans art, des histoires spirituelles et charmantes que goûtent fort les amateurs de belles-lettres.

LA GUERRE DES ONDES

par CLAUDE SCHUBIGER.

Un volume in-16 broché Fr. 3.75

D'une lecture attachante, cet ouvrage expose les débuts de l'arme nouvelle qu'est la radio, son rôle dans les événements politiques et militaires de ces dernières années et dans les hostilités en cours.

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle



**Bibliothèque
pour la jeunesse
AU BLÉ QUI LÈVE**

La Vuachère 4 LAUSANNE

Prêts de livres dans toute la Suisse.
RENSEIGNEMENTS GRATUITS



*on ne dit plus
... je désire un crayon
on dit: je veux un*

Caran d'Ache

CRÉDIT FONCIER VAUDOIS

AUQUEL EST ADJOINTÉ LA

CAISSE D'ÉPARGNE CANTONALE VAUDOISE

GARANTIE PAR L'ÉTAT

●
Prêts hypothécaires et sur nantissement
Dépôts d'épargne
Emission d'obligations foncières
Garde et gérance de titres
Location de coffres-forts (Safes)

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

RÉDACTION :

ÉDUCATEUR
ALB. RUDHARDT
GENÈVE, Pénates, 3

BULLETIN
CH. GREC
VEVEY, rue du Torrent, 21

ADMINISTRATION :

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE, AVENUE DE LA GARE, 33
Téléphone 3 36 33 — Chèques postaux II. 6600

ANNONCES : PUBLICITAS S. A., LAUSANNE ET SUCCURSALES

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : SUISSE FR. 8.—. ÉTRANGER : FR. 11.—

Supplément trimestriel : Bulletin Bibliographique



*Société Suisse d'Assurance contre les Accidents
à Winterthour*

Instituteurs, institutrices ! Notre matériel de réforme scolaire vous enthousiasme, vous et vos élèves !

Demandez notre catalogue gratuit de matériel pour :



WILH. SCHWEIZER & Co. WINTERTHUR

le calcul
l'école active
le travail manuel



**Bibliothèque
pour la jeunesse
AU BLÉ QUI LÈVE**

La Vuachère 4 LAUSANNE
Prêts de livres dans toute la Suisse.
RENSEIGNEMENTS GRATUITS